

ARABIE SAOUDITE : LES FORMES LÉGALES D'ENTREPRISES

Formes légales d'entreprises

Entrepreneur individuel.	<p>Nombre de partenaires et d'associés : Une seule personne.</p> <p>Capital minimum et/ou maximum : Aucun minimum de capital requis.</p> <p>Responsabilité des associés : L'entrepreneur individuel garantit ses dettes avec ses biens personnels.</p>
Société à responsabilité limitée	<p>Nombre de partenaires et d'associés : Au moins un administrateur et un actionnaire</p> <p>Capital minimum et/ou maximum : Minimum 100 000 SAR.</p> <p>Responsabilité des associés : La responsabilité est limitée au montant apporté au capital.</p>
Société par actions	<p>Nombre de partenaires et d'associés : Au moins trois administrateurs et un actionnaire</p> <p>Capital minimum et/ou maximum : Minimum : 500 000 SAR.</p> <p>Responsabilité des associés : La responsabilité est limitée au montant apporté au capital.</p>
Partenariat limite	<p>Nombre de partenaires et d'associés : Au moins un administrateur et deux associés</p> <p>Capital minimum et/ou maximum : Pas de capital minimum</p> <p>Responsabilité des associés : Au moins un des partenaires doit avoir une responsabilité illimitée. La responsabilité des autres partenaires est limitée au montant apporté au capital.</p>

Les procédures de création d'entreprise

Créer une entreprise	Arabie saoudite	Middle East & North Africa
Procédures (nombre)	3,0	6,3
Temps (jours)	10,4	19,5

Source : Doing Business.

Pour plus d'informations	Consultez le site Doing Business, pour connaître les procédures de création d'une entreprise en Arabie saoudite.
Les organismes compétents	<p>L'aurorité pour l'investissement, Saudi Arabian General Investment Authority (SAGIA)</p> <p>L'organisation pour les standards, Saudi Arabian Standards Organisation (SASO)</p> <p>Ministère du Commerce et de l'Industrie</p> <p>Ministère des Finances</p> <p>Département de Zakat et de l'impôt sur le revenu.</p>

Annuaire d'informations financières

Dun & Bradstreet - Worldwide directory with financial information on businesses

Les procédures de recouvrement

Les principes du recouvrement	L'Arabie Saoudite a écrit une législation commerciale qui est en général appliquée de façon consistante. La loi autorise les débiteurs à conclure des règlements financiers avec leurs crédateurs en passant par des comités, sous les auspices de la Chambre saoudienne de Commerce et de l'Industrie, ou en passant par le Conseil des Griefs.
La loi sur les faillites	Le pays a écrit une législation sur la faillite qui est entrée en vigueur par décret royal n° N/16 du 4/9/1416H (ce qui correspond à 1/24/96). Cela s'appelle la Règlementations sur les règlements protecteurs de faillite.

